



Procès-verbal n°24

Séance extraordinaire du jeudi 26 septembre 2024 à 20h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Partie informelle

De 19h30 à 20h00, **présentation du nouveau véhicule de voirie** (Goupil G4L) devant l'Espace Perrier

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2024
3. Nomination d'un.e membre de la commission réglementaire en remplacement de Simone Caron (PSLT), démissionnaire
4. Nomination d'un.e membre de la commission de l'intégration en remplacement de Simone Caron (PSLT), démissionnaire
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre des dispositions du Plan communal des énergies
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2024
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit complémentaire de 61'000 francs, dont une demande de crédit supplémentaire au budget 2024 de 16'000 francs, pour l'assainissement de la toiture du collège de Wavre et pour la pose d'une installation photovoltaïque
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant un crédit d'engagement de 120'000 francs pour un cautionnement en faveur du Club de pétanque de Marin-Epagnier
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la motion des vert'libéraux de La Tène « Pour une réflexion concernant la mise en circulation locale partielle de la rue des Broillets à Thielle »
10. Interpellations et questions
11. Lettres et pétitions
12. Information orale concernant l'avancement du processus de fusion
13. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
14. Divers

Le président Raphaël Kummer (PLRT) : « Mesdames, Messieurs, je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue à ce Conseil général du 26 septembre 2024. Je souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, à la presse, au public ainsi qu'à vous tous.

Avant de commencer et comme vous l'aurez constaté sur l'ordre du jour, Madame Simone Caron a démissionné et j'aimerais simplement la remercier, même si elle n'est pas là, pour son travail au sein du Conseil général et des commissions et lui souhaiter le meilleur pour le futur. »

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, il passe directement au point 1.

1. Appel

Le secrétaire Pascal Perret (PLRT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 40 membres suivants (y.c. le président) :

- | | |
|-----------------------------------|---|
| 1. Amez-Droz Bastien (PLRT) | 21. Imer Ling (PLRT) |
| 2. Amez-Droz Laurent (PLRT) | 22. Issemann Philippe (PLRT) |
| 3. Bajrami Belul (PVL) | 23. Jolidon Daniel (PLRT) |
| 4. Binggeli Maurice (PSLT) | 24. Kummer Raphaël (PLRT) |
| 5. Brönnimann Erich (ELT) | 25. Lovis Leonore (suppléante Les Vert.e.s) |
| 6. Bulliard Jean-Luc (ELT) | 26. Luthi Michel (ELT) |
| 7. Butin Tammy (PLRT) | 27. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 8. Carneiro Costa Manuel (PSLT) | 28. Mendy Vincent (Les Vert.e.s) |
| 9. Carvalho Alvaro (Les Vert.e.s) | 29. Perret Pascal (PLRT) |
| 10. Chassot Nadia (PLRT) | 30. Perrinjaquet Denis (PSLT) |
| 11. Clottu Edouard (Les Vert.e.s) | 31. Pfefferli Beat (suppléant PVL) |
| 12. Degiorgi Edith (ELT) | 32. Pinsard François (Les Vert.e.s) |
| 13. Fridez Alain (PLRT) | 33. Pires Gomes Fernando (ELT) |
| 14. Gehrig François (PVL) | 34. Remexido Teresa (Les Vert.e.s) |
| 15. Gerbex Jean-Charles (PLRT) | 35. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 16. Gomes Bruno (PVL) | 36. Ryser Frédéric (PLRT) |
| 17. Gonçalves Jorge (PLRT) | 37. Smith Ted (PLRT) |
| 18. Gonçalves Sylvie (PLRT) | 38. Storrer Vincent (Les Vert.e.s) |
| 19. Gremaud Gérard (PSLT) | 39. Vaucher Catherine (ELT) |
| 20. Hug Stéphane (PLRT) | 40. Vaucher Pascal (ELT) |

Excusé.e.s :

- | | |
|----------------------------|---|
| 1. Glardon Philippe (PSLT) | 2. Paviet-Salomon Bertrand (Les Vert.e.s) |
|----------------------------|---|

Par conséquent, **la majorité est fixée à 20.**

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Butin Yannick (PLRT), vice-président
Dubosson Valérie (Les Vert.e.s), présidente
Eugster Martin (ELT), membre
Hoffmann Heinz (PLRT), secrétaire
Rotsch Daniel (PSLT), vice-secrétaire

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juin 2024

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juin 2024 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Nomination d'un.e membre de la commission réglementaire en remplacement de Simone Caron (PSLT), démissionnaire

Gérard Gremaud (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, à notre connaissance, cette commission n'a plus qu'une séance de travail, si bien que nous ne faisons pas de proposition de remplacement. »

4. Nomination d'un.e membre de la commission de l'intégration en remplacement de Simone Caron (PSLT), démissionnaire

Est nommé tacitement : **Pierre André Rubeli** (PSLT)

– Applaudissements –

5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre des dispositions du Plan communal des énergies

Le président donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je ne vais pas répéter ce qui est indiqué dans le rapport, mais je me contenterai de relever quelques points.

Le plan communal des énergies s'applique depuis 2022. Sa dimension est certes communale, mais également régionale et vise le modèle de société à 2'000 watts.

S'agissant du tableau d'évaluation d'atteinte des objectifs avec des smileys qui déterminent les buts atteints ou pas, l'objectif de la production de chaleur, à ce stade, n'est pas atteint. Cela s'explique par le fait que le levier qui permet d'atteindre les objectifs se calque sur le projet de chauffage à distance qui a pris un certain retard. Dès le moment où il sera déployé, les résultats seront nettement meilleurs.

Les objectifs liés à la mobilité ne sont pas atteints. Si l'objectif est de remplacer les véhicules thermiques par des véhicules électriques sous l'angle d'une éventuelle efficience en lien avec la production de GES, la question est de savoir si nous voulons maintenir le même nombre de véhicules sur les routes, qu'ils soient thermiques ou électriques.

La production d'électricité photovoltaïque n'a pas été atteinte non plus et s'explique par le fait que dans le cadre de la planification, un certain nombre de grands projets ont eux-mêmes pris du retard et sont déployés maintenant. Ils ne figurent donc pas dans les données 2022. Par contre, si l'on se réfère aux données de la production de gaz à effet de serre, il y a de bonnes nouvelles – au même titre que la puissance constante par habitant – qui s'explique par le départ de la société Jowa, un gros consommateur, qui produisait les pains de la centrale de distribution de la Migros pour exercer ses activités dans un autre canton.

Merci de votre attention. Je reste à votre disposition pour répondre à vos questions. »

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2024

Le président donne la parole aux commissions.

Frédéric Ryser (PLRT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est avec joie que je prends la parole au nom de la commission financière par rapport à la demande du Conseil communal concernant l'organe de révision des comptes de la commune.

Il a été expliqué que normalement, il avait été prévu que l'on se coordonne avec les autres communes afin d'avoir un seul et nouvel organe de révision des comptes, mais cela n'a pas été possible, raison pour laquelle le Conseil communal propose de reconduire le mandat qui avait été donné à la fiduciaire qui a contrôlé et validé les comptes de la commune l'année passée, à notre pleine et entière satisfaction. Pour cette raison, pour la dernière année de la commune de La Tène, nous proposons d'accepter la proposition faite de choisir le même organe de révision. Merci. »

Le président donne la parole aux groupes.

Daniel Jolidon (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PLRT soutiendra cette proposition pleine de bon sens. »

Michel Luthi (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dans leur séance de préparation du 17 septembre écoulé, les membres présents de l'Entente de La Tène ont bien compris qu'il n'était ni opportun, ni utile de changer d'organe de révision des comptes pour ce dernier exercice comptable de notre commune.

C'est donc à l'unanimité que nous accepterons l'arrêté relatif à cette reconduction de mandat pour une année. »

Belul Bajrami (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, notre groupe soutient la proposition du Conseil communal de reconduire pour une année le mandat de la fiduciaire Soresa SA en tant qu'organe de révision pour les comptes 2024. Merci »

Denis Perrinjaquet (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PSLT réuni le 12 septembre dernier est favorable à l'unanimité afin que le Conseil communal reconduise pour une année le mandat de la fiduciaire Soresa. Merci de votre attention. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est accepté à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Le président donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour la confiance que vous octroyez à cette fiduciaire, qui fera du très bon travail pour 2023 et 2024, j'en suis sûr. Merci. »

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit complémentaire de 61'000 francs, dont une demande de crédit supplémentaire au budget 2024 de 16'000 francs, pour l'assainissement de la toiture du collège de Wavre et pour la pose d'une installation photovoltaïque

Le président donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, un dépassement de crédit est une chose déplaisante et constitue heureusement la grande exception dans notre commune - je ne me souviens en tout cas pas d'un autre exemple.

Personne ne le souhaite et l'on est à juste titre mécontents.

Avec l'installation photovoltaïque sur le toit de l'école de Wavre, c'est pourtant devenu un fait.

Le surcoût de 12% n'est pas négligeable. Nous en avons énuméré et expliqué les raisons dans le présent rapport. Finalement, ce sont de nombreuses causes individuelles qui ont conduit à ce dépassement de coûts.

Il convient également de mentionner que l'installation a été achevée dans les délais, que les travaux n'ont pas perturbé le fonctionnement de l'école et que, jusqu'à aujourd'hui, la production électrique ainsi que les remboursements financiers par la vente d'électricité correspondent aux prévisions.

La subvention cantonale de 25'980 francs a été versée. La subvention d'environ 40'000 francs de Pronovo n'a pas encore été versée. Avec ces deux subventions, il en résulte un solde net d'un demi-million de francs, ce qui correspond à la demande de crédit initiale, mais malheureusement pas à nos habitudes en matière de politique financière.

Je me tiens volontiers à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions. »

Le président donne la parole aux commissions.

Laurent Amez-Droz (PLRT), au nom de la commission de l'environnement et du développement durable : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission de l'environnement et du développement durable a examiné ce dossier lors de sa séance du 9 septembre dernier.

Nous avons pris acte des explications du Conseil communal qui a démontré avoir d'une part tenté de limiter ces surcoûts et d'autre part rendu réaliste qu'ils étaient inévitables. Il a même bien négocié une participation des entreprises et des mandataires qui ont fait preuve de négligence ou de manque de lucidité, voire d'anticipation.

Nous avons toutefois déploré la faible utilisation des bornes de recharge pour voitures électriques et encore plus la pose de la deuxième borne sans avoir préalablement testé la consommation de la première. Il aurait été judicieux de tirer le tube et de ne pas la connecter. Nous n'avons en outre pas trouvé dans les procès-verbaux des séances précédentes de la commission ni dans ceux du Conseil général qui a demandé l'installation cette deuxième borne. Il s'agit de la seule critique que nous avons à formuler. Nous invitons en tous cas le Conseil communal à bien suivre l'évolution de la consommation

de ces bornes, sachant qu'elles ont des coûts fixes pour l'abonnement, la connexion informatique, la puce 5G ainsi que la licence d'utilisation du logiciel de facturation. Si l'on en reste aux 307 kw/h consommés en huit mois, cela coulera plus que la vente d'électricité et l'on peut se demander s'il n'y a pas d'autres endroits pour installer cette seconde borne.

Au vu de ces quelques recommandations, nous avons préavisé favorablement cette demande de crédit à l'unanimité des membres présents. Merci de votre attention. »

Erich Brönnimann (ELT), au nom de la commission des infrastructures : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, tout d'abord il est important de savoir que ces 61'000 francs sont déjà dépensés et les travaux quasiment terminés. Comme indiqué dans le rapport, les négociations avec les prestataires ne les ont pas incités à ne pas augmenter les prix. Il est donc peu probable qu'ils rembourseront si nous décidons un refus aujourd'hui. Espérons que les futures adaptations de la taxation s'appliqueront aussi au prix de vente de notre trop-plein injecté dans le réseau.

Les raisons pour les augmentations sont les suivantes :

- les fluctuations économiques depuis 2022
- système d'échafaudage non-conforme
- adaptation de l'introduction au réseau existant et de la taxation relative à la hausse d'ampérage de cette ligne ; au surplus, était-il nécessaire de modifier le sens d'alimentation des deux bâtiments ?

C'est rassurant d'apprendre que, dans tout cela, il y ait définitivement du bon sens.

A propos bon sens :

Initialement, un échafaudage suspendu était prévu, c'est-à-dire pas de montants posés à terre ; juste un collier autour du bâtiment tout en haut, suspendu à la façade. Ceci ne répond pas aux exigences de la SUVA pour un bâtiment officiel et industriel.

Avec un peu de bon sens on aurait pu savoir qu'il faut un échafaudage sur toute la hauteur du bâtiment, si ce n'est que pour qu'une personne puisse remonter facilement après une chute.

Basé sur les informations dans le rapport du Conseil communal et les réflexions lors de la séance du 17 septembre 2024, les commissaires présents ont décidé à l'unanimité de soutenir cette demande de crédit de 61'000 francs. Merci. »

Maurice Binggeli (PSLT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission financière s'est réunie le 10 septembre et a étudié ce rapport du Conseil communal.

En décembre 2022, le coût des travaux a été devisé à 500'000 francs et à la fin de l'année 2023, il a été constaté un dépassement de 61'000 francs.

Il s'agit donc d'une augmentation de 12.2%, comme l'a indiqué le conseiller communal.

Dans la demande de crédit de 500'000 francs, les divers et imprévus étaient chiffrés à 38'000 francs. Le montant total du dépassement des devis présentés s'élève donc à près de 100'000 francs, soit 20%.

Ce montant est déjà dépensé et un refus n'est pas vraiment possible, donc il ne s'agit que d'une formalité comptable pour que ce montant n'apparaisse pas en négatif dans les comptes.

La commission financière vous propose donc d'accepter cet arrêté.

A titre personnel, une vigilance accrue concernant les dépassements des devis présentés lors des projets serait certainement à mettre en place dans la gestion des projets de la future commune de Laténa. Je ne doute pas que c'est certainement déjà fait et ce sera encore accru lors de la naissance de cette nouvelle commune au vu des élu.e.s qui géreront celle-ci. Merci. »

Le président donne la parole aux groupes.

Bastien Amez-Droz (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLRT s'étant réuni le 17 septembre dernier, il en ressort de nos discussions que le PLRT est quelque peu mécontent, du moins déçu d'être mis devant le fait accompli, mais comme cela a déjà été précisé, nous n'avons pas le choix aujourd'hui d'accepter cette demande de crédit supplémentaire.

Sur le point de l'échafaudage, il est regrettable qu'il n'ait pas été possible d'anticiper que dans une cour d'école avec des enfants, un autre type d'échafaudage aurait dû être mis en place. De manière contrainte et forcée, le PLRT propose d'accepter cette demande de crédit supplémentaire à 10 voix pour et 1 abstention pour les membres présents. »

Gérard Gremaud (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, il est certes inhabituel de voter un crédit pour une facture déjà payée. En l'occurrence, il est clair que le dossier a été géré par l'exécutif au plus près des intérêts de la collectivité.

C'est donc à l'unanimité que notre groupe a accepté la demande qui a permis de réaliser cette infrastructure énergétique et d'apporter une contribution supplémentaire à la décarbonation de notre énergie. Merci. »

Belul Bajrami (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, après étude du rapport, notre groupe ne s'oppose pas à la demande de crédit sollicitée par le Conseil communal.

Au vu des mauvaises estimations relatives aux échafaudages et selon une estimation du Groupe E, l'augmentation des prix sur le marché a rendu le crédit initial insuffisant.

Cependant, nous exigeons davantage de prudence dans l'utilisation de l'argent des contribuables. Merci. »

Erich Brönnimann (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai dans mes mains un joli copier-coller de ce que je viens de raconter tout à l'heure. Aimeriez-vous le réentendre ?

Je vous confirme que l'ELT a décidé le 17 septembre de soutenir cette demande de crédit de 61'000 francs. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est accepté à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 37 voix pour et 1 abstention.

Le président donne la parole au Conseil communal.

Martin Eugster (CC) : « Mesdames, Messieurs, merci beaucoup. Merci de ne pas avoir demandé ma démission. »

8. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant un crédit d'engagement de 120'000 francs pour un cautionnement en faveur du Club de pétanque de Marin-Epagnier

Le président donne la parole au Conseil communal.

Valérie Dubosson (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vous avez pu prendre connaissance du rapport concernant la demande de cautionnement pour le Club de pétanque de Marin et y lire notamment que les finances du club sont extrêmement saines. Mais surtout, le rapport souligne le rôle social extrêmement important que joue ce club dans notre commune et aux alentours et c'est pourquoi il est important de montrer notre soutien à ce club par ce cautionnement. Je vous remercie de votre attention. »

Le président donne la parole aux commissions.

Pascal Vaucher (ELT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vu l'absence de quorum lors de la dernière séance de la commission financière, la décision a été prise de passer en revue les différents points de l'ordre du jour et de prendre position de manière informelle avant de consulter les commissaires absents par voie de circulation.

Il s'agit d'un nouveau cautionnement pour de futurs travaux, le précédent du même montant arrivant à terme prochainement. Il faut relever que le précédent crédit garanti a été intégralement remboursé avant même la fin du cautionnement.

Les trois commissaires présents ainsi que les quatre commissaires consultés par voie de circulation se sont prononcés favorablement. C'est donc à l'unanimité que la commission financière vous recommande d'accepter cette demande de cautionnement. Je vous remercie de votre attention. »

Le président donne la parole aux groupes.

Michel Luthi (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dans leur séance de préparation du 17 septembre écoulé, les membres présents de l'Entente de La Tène ont examiné avec attention cette demande de crédit de cautionnement.

Compte tenu de l'activité déployée par le club de pétanque, aussi bien à l'interne qu'en faveur de la population, vu le nombre important de personnes de la commune et d'ailleurs qui participent à ses diverses manifestations, l'Entente de La Tène acceptera cette proposition de cautionnement à l'unanimité.

Daniel Jolidon (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PLRT soutient et soutiendra toujours les sociétés et associations locales qui sont les timons d'une commune et en particulier la pétanque qui s'investit beaucoup pour la collectivité.

Toute une unanimité a accueilli cette demande de cautionnement de notre part. »

Belul Bajrami (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation, la section vert'libérale de La Tène a examiné avec attention le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant un crédit d'engagement de 120'000 francs pour un cautionnement en faveur du Club de pétanque de Marin-Epagnier.

Nous sommes très reconnaissants des activités proposées par le club de pétanque, de la vie associative et de la joie des personnes qui visitent et partagent des moments agréables en ce lieu magique de La Tène.

Nous soutenons et acceptons la demande de crédit présentée par le Conseil communal. Merci »

Leonore Lovis (Les Vert.e.s), au nom des Vert.e.s : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance du 23 septembre, le groupe des Vert.e.s s'est exprimé favorablement, et à l'unanimité des membres présents, à l'octroi d'un cautionnement de 120'000 francs en faveur du Club de pétanque de Marin-Epagnier.

Il a été relevé que ce club est un grand club à l'échelle de la commune, qu'il est très vivant et favorise les liens sociaux.

Le fait que les finances de ce club soient saines nous permet d'être confiant.e.s dans ses capacités à rembourser le prêt. Et nous trouvons très positif que notre commune aide ce club à obtenir le prêt de la banque en fournissant le cautionnement demandé. Merci. »

Gérard Gremaud (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, tout a déjà été dit concernant le sérieux, la santé financière de ce club, son rôle social et également le fait que nous nous sommes déjà portés garants, par le passé, d'un projet précédent. Tout s'est bien déroulé, donc pour ces différentes raisons, notre groupe acceptera cette demande à l'unanimité. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est accepté à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Le président donne la parole au Conseil communal.

Valérie Dubosson (CC) : « Mesdames, Messieurs, je vous remercie beaucoup pour votre soutien enthousiaste à ce club. »

9. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la motion des vert'libéraux de La Tène « Pour une réflexion concernant la mise en circulation partielle de la rue des Broillets à Thielle »

Le président donne la parole aux commissions.

Michel Luthi (ELT), au nom de la commission de circulation et des transports : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, fort du rapport du Conseil communal et des explications fournies par Monsieur Heinz Hofmann en charge de ce dossier sensible, lors de notre séance du 11 septembre écoulé, notre commission a accepté le classement de cette motion au stade actuel des importants travaux en cours à Thielle. »

Le président donne la parole aux groupes.

Belul Bajrami (PVL), au nom des motionnaires : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation, la section vert'libérale de La Tène a étudié le rapport du Conseil général concernant la motion « Pour une réflexion concernant la mise en circulation locale partielle de la rue des Broillets à Thielle ».

Le groupe PVL est satisfait des travaux effectués pour assurer la sécurité des habitant.e.s ainsi que des personnes qui empruntent et traversent Thielle, et remercie infiniment le Conseil communal pour son rapport. Merci. »

Le président passe au vote du classement de la motion, qui est accepté à l'unanimité.

10. Interpellations et questions

Question de la conseillère générale Teresa Remexido (Les Vert.e.s) : « Quel est l'état d'avancement de l'étude finale concernant la prolongation de la CSUM pour l'accueil parascolaire ? »

Le président donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, suite au vote du Conseil général du crédit d'étude pour le projet, appelé en interne « CSUM2 », en décembre 2023, les étapes suivantes ont été effectuées :

- le cabinet d'architecte ayant réalisé l'avant-projet qui vous a été présenté en novembre 2023 - le cabinet André Pelati -, a été mandaté pour une mise à jour de l'avant-projet suite aux modifications du projet initial
- un cahier des charges a été établi pour effectuer la recherche d'un architecte qui réalisera l'étude et la réalisation du projet jusqu'à son terme
- un appel d'offres public a été lancé durant l'été suite à la réalisation du cahier des charges
- les offres ont été réceptionnées début septembre puis ont été analysées
- une séance d'adjudication aura lieu demain matin pour choisir l'architecte à qui sera confié le mandat

Les prochaines étapes sont le lancement de l'étude suite à l'adjudication de l'architecte. A la fin de l'étude, une demande de crédit de construction sera déposée, mais ne pourra pas être réalisée cette année encore. L'idée est de la réaliser le plus tôt possible en début d'année prochaine pour essayer de respecter le calendrier initial.

En parallèle à ces différentes étapes, comme il a été demandé par le Conseil général à de multiples reprises l'année dernière, nous avons adressé une demande au Canton pour participer au projet pilote MAE qui avait été lancé initialement. Le Canton nous a répondu positivement pour être inclus dans ce projet-pilote. Une séance est prévue en novembre 2024 avec le Canton. Une délégation du Conseil communal de Laténa sera également présente lors de cette rencontre. Merci beaucoup. »

11. Lettres et pétitions

Néant.

12. Information orale concernant l'avancement du processus de fusion

Valérie Dubosson (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'organigramme de la nouvelle commune de Laténa est désormais complet et a été communiqué à tout le personnel ce mardi 24 septembre durant deux séances, dans une ambiance conviviale et où la motivation se ressentait. Les travaux préparatoires avancent donc très bien et selon la planification établie, une prochaine étape importante sera la répartition des locaux. Merci de votre attention. »

13. Communications du

a. Conseil communal

Valérie Dubosson (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la nouvelle fête des jeux, Laténa en jeux, aura lieu le samedi 9 novembre, de 16 heures à 20 heures comme cela avait déjà été annoncé. Les partis politiques seront prochainement contactés pour un appel à bénévole, nous aurons en effet besoin de quelques aides pour la buvette, la mise en place et les rangements.

Et finalement, le Conseil général de La Tène n'a pas encore terminé son travail puisqu'il y aura bel et bien une prochaine et dernière séance du Conseil général. Celle-ci aura lieu comme prévu le jeudi 14 novembre et traitera les points suivants :

- bilan du programme de législature 2021-2024
- demande de crédit d'engagement concernant les eaux usées aux Sugiez
- demande de crédit d'engagement pour réaménager la place du village de Wavre
- demande de crédit d'engagement pour la rénovation des toilettes du collège de Wavre

Merci de votre attention. »

Heinz Hoffmann (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la population ainsi que les autorités attendent depuis plusieurs années l'ouverture d'un cabinet médical. Cependant, pour répondre à cette demande, il faut quelques ingrédients, comme pour préparer un bon repas.

Nous vous les avons présentés lors de la séance du 6 mai 2021. Nous vous les rappelons :

- des médecins motivés à gérer un cabinet
- un bâtiment et des locaux adaptés
- le soutien de la commune

Aujourd'hui, nous sommes fiers de vous annoncer que ces conditions sont réunies et que l'ouverture du cabinet médical à la rue Fleur-de-Lys 13 aura lieu prochainement. Ce cabinet accueillera trois médecins généralistes, une pneumologue ainsi qu'un laboratoire et un service de radiologie.

Des appartements adaptés et le cabinet seront accessibles aux personnes à mobilité réduite. Bien entendu, même s'il s'agit d'une excellente nouvelle, ce cabinet ne résout pas le problème de pénurie des médecins dans notre commune ni dans la future commune de Laténa. Nous espérons tous que le projet de Saint-Blaise pourra se concrétiser. Nous remercions ces doctresses et docteurs. Merci de votre attention. »

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai deux annonces à faire.

Pour la première, j'adresse mes remerciements à l'équipe de la voirie qui a pris le temps de vous présenter leur nouveau véhicule.

Ensuite, nous vous avons envoyé un « save the date » pour le jeudi 28 novembre. Le Conseil communal vous invite pour un dernier repas au sein de la commune de La Tène afin de dire adieu à cette commune, avec quelques larmes et peut-être aussi quelques soupirs de soulagement. Vous recevrez bientôt une information concernant la date et l'heure. Merci. »

b. bureau du Conseil général

Le président Raphaël Kummer : « Mesdames, Messieurs, le bureau du Conseil général a une information un peu plus politique à partager.

Comme à l'accoutumée, nous contrôlons l'état de la motion communale demandant l'interdiction d'utiliser des mousses d'extinction fluorées contenant des additifs non biodégradables sur le territoire cantonal. Celle-ci a été acceptée par le Grand Conseil lors de sa session du 2 septembre dernier. Le Conseil d'Etat dispose maintenant d'un délai de deux ans pour répondre à cette motion qui demande, dans son développement, de rédiger un rapport sur la manière de mettre en œuvre des PFAS sur le territoire cantonal en vue d'interdire l'utilisation de produits d'extinction non biodégradables. Cela est issu de l'article de presse que vous pouvez consulter si vous souhaitez plus de détails. »

14. Divers

Néant.

Le président : « Mesdames, Messieurs, j'aimerais remercier tous les intervenants et les membres du Conseil général présents, la presse ainsi que le public.

Comme cela vous a été indiqué, la prochaine séance aura lieu le jeudi 14 novembre 2024 à 20h00 ici, si la salle ne s'est pas déplacée. Je vous souhaite une bonne soirée. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** lève la séance à 20h53.

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

Le président,

Le secrétaire,

R. Kummer

P. Perret